

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du club

FFM LA ROMAINE

Compte-rendu par Jérôme SALVI

6 juillet 2024



PRÉAMBULE :

Le 6 juillet 2024, une quarantaine de licenciés du club du FFM LA ROMAINE se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'association à Maizières (70 190).

Sont entre autres présents :

- Lucie SOMMER présidente du FFM LA ROMAINE ;
- Bertrand NORMAND, vice-président du FFM LA ROMAINE ;
- Christelle TOURNERET, trésorière du FFM LA ROMAINE ;
- Eric MATUSALEM, trésorier adjoint du FFM LA ROMAINE ;
- Jérôme SALVI secrétaire adjoint du FFM LA ROMAINE ;
- Anne-Lucie MARTIN.

Noël COSTILLE, maire de Maizières a été invité à l'AG du club et y assiste sans voix délibérative.

L'assemblée générale désigne Lucie SOMMER en qualité de présidente de séance et Jérôme SALVI en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale délibère quel que soit le nombre de membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Le président de séance présente l'ordre du jour :

- Approbation du bilan moral ;
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2024 ;
- Élections au comité de direction ;
- Renouvellement du bureau et des dirigeants ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Prix des licences pour la prochaine saison ;
- Perspectives et projets pour la prochaine saison et vote de confiance.

Après quoi, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : Approbation du bilan moral

Présenté par Lucie SOMMER.

Pour sa dixième année d'existence, le FFM LA ROMAINE compte près de 200 licenciés dont environ 30% de féminines dont 24 dirigeants bénévoles. Le projet de l'association est rappelé, à savoir considérer le football dans un ensemble global incluant bien sûr l'aspect sportif mais prenant également la pleine mesure de la puissance éducative du football.

Ainsi, 13 fiches PEF (« Projet Éducatif Fédéral ») ont été remontées. Cela représente plus de 12% des 106 fiches déposées par 13 clubs sur le district de Haute-Saône alors que le club représente moins de 2% des licenciés. La Romaine fait partie des 3 clubs proposés par le district pour le challenge national PEF qui récompense les clubs ayant mis en place de nombreuses actions dans le cadre du PEF. Parmi les actions menées par le club, nous pouvons citer :

- Solidarité entre les enfants français et béninois à travers le foot : avec l'ONG « Espoir Benin 70 » à vocation humanitaire, remise de 2 jeux de maillots de récupération et de

- ballons neufs aux enfants de l'école primaire publique de Grand Popo ;
- Octobre Rose : en partenariat avec l'équipementier français ALKE et le FC Vesoul, sur chaque maillot acheté, 5 € sont reversés à une association nationale ou locale en lien avec la lutte contre le cancer du sein ;
- Match AJ Auxerre-Angers SCO (Ligue 2) : Les U11, U13 et U15 « escort kids » et ramasseurs de balles ;
- Correspondance « Puissance Foot » : une douzaine d'enfants U11 et U13 volontaires ont participé à un échange épistolaire avec les enfant licenciés au FC Chabeuil (district Drôme-Ardèche), club jumelé avec la Romaine ;
- Stage olymPâques : découverte du tir sportif avec le club de tir de Maizières et atelier de sensibilisation au réchauffement climatique grâce à la « Fresque du Climat » ;
- Opération « foot à l'école » : animation d'un cycle de football dans les écoles primaires de Mailley et Noidans le Ferroux.

À noter que le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES 70) a contrôlé le club à 2 reprises pour vérifier son respect des obligations législatives et réglementaires au regard du code du sport et pour proroger son agrément Service Civique. Les retours sont globalement positifs.

La Commission Terrain et Installations Sportives (CDTIS 70) a également contrôlé le terrain de Maizières (classé T6) et il est nécessaire de reprendre la main courante au niveau des bancs de touche, de corriger les hauteurs de buts et d'ajouter des perches de tension des filets et un support au sol. Toujours à Maizières, le *club-house* a été inauguré le 4 mai : budget de 40 000 € financé par l'état, le département, la commune et la FFF via le FAFA dans le cadre des « clubs lieu de vie ». Un merci particulier à Benoît Thévenin pour les travaux et le suivi du chantier.

Un résumé de la saison des différentes catégories clôture le bilan moral. Pour l'aspect sportif, les faits marquants sont :

- le beau parcours des U13F (en entente avec Rioz) : 1^{eres} du championnat, victoire en coupe départementale et finale départementale de futsal ;
- le départ du club du GJ Sud Haute-Saône (U13 à U18G) et la création d'une équipe U15G (l'équipe U13G évoluant déjà à part du groupement en 23-24 est bien sûr maintenue) ;
- La nomination de Océana Nommay comme arbitre de R3 et de Maxence Normand comme Jeune Arbitre de Ligue (JAL).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2024

Présenté par Christelle TOURNERET et Anne-Lucie MARTIN.

Le bilan financier complet est disponible auprès de la trésorière Christelle TOURNERET. Un résumé est présenté ci-dessous. Il présente un résultat négatif de 7 375 € avec 46 536 € de recettes et 53 911 € de dépenses. Ce résultat s'explique entre autre par le montant important à régler au GJ Sud Haute-Saône (plus de 4 000 €) et par la série de vols commis à Fretigney. La contribution importante d'un sponsor n'apparaît pas dans les comptes car versée en juin.

	Recettes	Dépenses	Bilan
Sponsoring	- 10,182	-	- 10,182
Subvention	- 1,450	-	- 1,450
Don	- 400	-	- 400
Licences	- 12,973	50	- 12,923
Passeport	- 1,500	-	- 1,500
	- 26,505	50	- 26,455
Ligue	-	5,856	5,856
Groupement	-	4,043	4,043
Arbitrage	-	2,595	2,595
Service Civique	-	1,374	1,374
	-	13,867	13,867
Octobre rose	-	987	987
Gala Dansant	- 3,468	1,129	- 2,339
Loto	- 5,805	4,570	- 1,235
Tombola	- 658	1,018	360
Fete de la musique	- 3,392	2,700	- 691
	- 13,323	10,404	- 2,918
Jura Sud Cup	- 1,910	2,914	1,004
Stage, Tournoi	- 620	1,255	635
	- 2,530	4,169	1,639
Survêtements	- 3,140	6,723	3,583
Equipement licencié	-	6,597	6,597
	- 3,140	13,320	10,180
Assurance / Banque	-	442	442
Entretien Equipement terrain	-	594	594
Ballons	-	470	470
Pole House Maiziere + elec	-	1,446	1,446
Goûters, En-cas, Boissons	- 1,018	4,338	3,320
Frais de déplacement / Defraiment / Restau	-	2,040	2,040
Autre	- 20	2,770	2,750
	- 1,038	12,100	11,062
TOTAUX	- 46,536	53,911	7,375

Le solde créditeur est de 4 000 € au Crédit Agricole et de 1 109 € au Crédit Mutuel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3 : Élection au comité de direction, renouvellement du bureau et des dirigeants

Anne-Lucie MARTIN est candidate au comité de direction. Elle est élue à l'unanimité des présents.

Proposition de modification du bureau :

Présidente : Lucie SOMMER demeurant 9 rue du Croterot, 70 700 Frasne le Château ;

Vice-Président : Bertrand NORMAND demeurant 6 rue des grands vergers, 70 700 Frasne le Château ;

Trésorière : Christelle TOURNERET demeurant 48 grande rue, 70 700 Vaux le Moncelot ;

Trésorière adjointe : Anne-Lucie MARTIN demeurant 9 rue A. Mischler, 70 130 Fretigney et Velloreille ;

Secrétaire : Jérôme SALVI demeurant 67 rue principale, 70 700 Bonnevent-Velloreille ;

Secrétaire adjoint : Yvan ROGNON demeurant 2 chemin de la craie, 70 190 Grandvelle.

Les entraîneurs et dirigeant(e)s pour la saison 2024 / 2025 sont :

- Dirigeants U7/U9 : Elodie Jacquinot, Andy Bodez, Chloé Gobin, avec en soutien les services civiques que le club souhaite recruter d'ici septembre ;
- Dirigeants U11 : Jérémy Jeanmougin, Mickaël Gaudinet, Bertrand Normand ;
- Dirigeants U13 : Yohann Tarby, Gérald Seguin, Arnaud Weiss, Lucie Sommer ;
- Dirigeants U15 : Renaud Bailly, Julien Devaud, Jérôme Salvi ;
- Dirigeants Seniors : Kevin Freymond, Jordan Bideaux ;
- Dirigeants U11F : Christelle Tourneret ;
- Dirigeants U13F : Chloé Gobin, Mathieu Brun ;
- Dirigeant U15 F : Jérôme Clade, Christopher Locarini ;
- Dirigeants U18F : Antoine Lamboley ;
- Dirigeants Seniors F : Pierre Torcheux, Lucie Sommer.

Sont également désignés :

- Responsable école de foot masculine : Bertrand Normand ;
- Responsable école de foot féminine : Florent Ragogna, Bertrand Normand ;
- Responsable « Club lieu de vie » : Lucie Sommer, Jérôme Salvi ;
- Responsable « Programme Éducatif Fédéral » : Bertrand Normand et Jérôme Salvi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 4 : Règlement intérieur

En tant qu'association sportive disposant d'agrément, le FFM LA ROMAINE doit se doter d'un règlement intérieur qui précise et complète ses statuts. Une proposition rédigée par le comité de direction, envoyée aux adhérents avec la convocation à l'AG et disponible sur le site internet du club est détaillée, discutée puis mis au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : Fixation du montant des licences

L'assemblée générale détermine et adopte les tarifs de licence suivants pour 2024-2025 :

Catégories U7 à U13 : la licence est fixée à 100 € ;

Catégories U15, U18 et seniors : la licence est fixée à 130 € ;

Dirigeants et membres du bureau : exonération de cotisation pour l'année.

La licence inclut une paire de chaussettes, un maillot d'entraînement et 10 tickets pour la tombola à 2 € l'unité dont le licencié gardera la recette.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6 : Perspectives pour la saison 2024 / 2025

Les projets suivants sont évoqués :

- Accueil au club de Chloé Gobin en contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BPJEPS ;
- Accueil au sein du club de deux services civiques ;
- Poursuite de l'opération « Foot à l'école » ;
- Mise en place d'un Bureau des jeunes ;
- Création d'une boîte à livres au *club-house* ;
- Mise en place des cartons verts récompensant un comportement exemplaire des enfants.
- Désignation par catégorie d'un éco-capitaine en charge de vérifier qu'aucun déchet ne traîne à la fin de l'entraînement ou du match, que les lumières, le chauffage... sont bien éteints, etc ;
- Opération « Sauve ton coach ! » ;
- Mise en place de révisions avant le brevet ;
- Organisation d'un tournoi de futsal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 7 : Quitus

L'assemblée générale, sur proposition du bureau réuni en amont de l'AG donne pouvoir à sa présidente Lucie SOMMER afin de :

- renouveler les partenariats privés pour le sponsoring et solliciter les communes et collectivités pour demander les subventions nécessaires au fonctionnement de l'association ;
- renouveler les agréments et mettre en œuvre le projet de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié.

Fait à Maizières, le 8 juillet 2024.

La présidente de séance
L. SOMMER



Le secrétaire de séance
J. SALVI

